



Compte rendu de la CAPD du 23 janvier 2015

En préambule, l'Inspecteur d'Académie a tenu à s'exprimer sur les événements récents qui ont bouleversé la France. Il a souhaité passer un message de remerciement et d'encouragement à l'ensemble des personnels de l'Education Nationale. Très attaché aux valeurs de la République, il a cité Jean Zay : « Il faut faire de l'école un asile inviolable où la querelle des hommes ne pénètre pas. ».

1. Election des membres de la commission de réforme

Sont élus :

- Titulaires : Maryse Lecat (Snuipp) et Pauline Carré (Snuipp)
- Suppléants : Jonathan Mélina (Snuipp) et Richard Hanocq (SE-Unsa)

2. Report de calendrier des instances relatives aux mesures de carte scolaire :

Suite à la décision ministérielle de report de ces instances après les élections départementales, l'IA a présenté le calendrier suivant :

- 7/04 : CTSD 1^{er} degré (date de repli 9/04)
- 15/04 : CDEN 1^{er} degré (date de repli 21/04)
- 22/04 au 5/05 : Ouverture du serveur SIAM1 permettant de saisir les demandes de participation au mouvement

3. Départ en stage DDEAS :

Une seule candidature était proposée. Elle a été validée par la CAPD.

4. Départ en stage DEPS (Psychologue scolaire) :

Mme Maire a annoncé qu'il n'y aurait pas de départ en stage, dans la mesure où tous les postes seront pourvus à la rentrée 2015, avec un poste de psychologue scolaire en surnombre.

Cette situation contraste avec la situation actuelle étant donné que tous les RASED du département ne disposent pas de psychologue scolaire cette année. Néanmoins, il est impossible pour l'administration de nommer un collègue faisant-fonction, aucun collègue ne disposant des qualifications requises.

5. Départ en stage CAPA-SH :

| Option | Nombre de candidats | Nombre de départs | Nombre d'avis défavorables |
|--------|---------------------|-------------------|----------------------------|
| D | 13 | 12 | 1 |
| E | 4 | 4 | 0 |
| F | 2 | 2 | 0 |
| G | 2 | 1 | 1 |

En ce qui concerne les options E,F et G, l'administration a précisé que les départs autorisés ne pourraient se concrétiser qu'à la condition que l'Espé mette en place la formation concernée. L'ouverture de ce type de formation est conditionnée à un nombre de candidats minimum de 8. L'administration a précisé que la formation à l'option G était de ce fait fortement compromise.

6. Liste d'aptitude des directeurs 2 classes et + :

45 candidatures ont été étudiées. 2 d'entre elles avaient reçu un avis défavorable de la commission. La CAPD a validé les 43 autres.

7. Permutations nationales :

82 collègues ont formulé leur demande de changement de département pour la rentrée 2015. Les barèmes de chacun ont été validés. Ces candidatures seront ensuite traitées au niveau national avec résultats prévus le lundi 9 mars.

Questions diverses :

- Remplacements : L'IA doit faire face à un pic de remplacements très important (maladie, autorisations d'absence, départ en stage...). Ne souhaitant pas recourir à l'embauche de contractuels qu'il serait amené à remercier quelques semaines plus tard, il envisage, si la situation perdure, de prendre deux mesures exceptionnelles pendant 4 semaines :
 - o La suspension, voire l'annulation de la formation continue pendant cette période
 - o La révision de la position de l'administration sur les autorisations d'absence, tout en admettant que certaines ne peuvent se voir opposer un refus.

- L'ENT : certains IEN tentent d'imposer aux directeurs l'ENT comme moyen exclusif de communication des différents documents tels que les divers compte rendus ou les demandes d'aide RASED. **L'IA a convenu qu'aucun texte n'existait à ce sujet et que par conséquent, aucune obligation ne pouvait s'opérer en la matière.**

- Sur les nouvelles dispositions caractérisant les demandes de maintien, l'IA a affirmé que la notion de maintien n'existait plus et qu'une circulaire à paraître le 26 janvier 2015 précisera les modalités du parcours de l'élève. En conséquence, aucune réunion à ce sujet n'a lieu d'être à l'heure actuelle.

- Plan « Vigipirate » : suite aux problèmes que nous avons soulevés dans le cadre de notre déclaration préalable, l'IA a rappelé que nous étions face à une situation d'exception. Il est bien conscient des difficultés que peuvent rencontrer certains directeurs et a exprimé sa totale confiance envers ces derniers. Il a également insisté sur le rôle du conseil d'école pour identifier les dangers et les besoins.
Le SE-Unsa a par ailleurs adressé un courrier à Mme la Préfète l'invitant à communiquer précisément aux communes sur les moyens à mettre en œuvre afin de garantir la sécurité des élèves.

- Les PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) : Certains IEN ont d'ores et déjà invité les collègues à s'approprier cet outil destiné à l'accompagnement des élèves dits « dys » ne relevant pas de la MDPH. Mme Maire a précisé qu'il n'y avait pas encore eu de demande institutionnelle à ce sujet.

- L'ISAE : toute situation anormale concernant le non-versement de l'ISAE doit être signalée aux services départementaux de la Somme, à l'attention de M. Dècle (Secrétaire Général de l'IA), et ce même si une démarche a été entreprise auprès de la plateforme de gestion de Beauvais.

- Suivi des heures supplémentaires des remplaçants : 75 collègues justifient d'un dépassement d'heures pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2014. Chacun d'entre eux recevra, via iprof, le bilan effectif de ses heures. La récupération se fera de façon individualisée.
- Récupération des heures supplémentaires pour les collègues en service partagé : 32 situations problématiques ont été relevées par l'administration, qui a reconnu que la notion d'annualisation n'avait pas été bien explicitée.
- Récupération du pont de l'ascension : la circulaire parue dernièrement précise les modalités de cette récupération.
 - o Certaines écoles risquent d'être confrontées à un problème de ramassage scolaire puisque le Conseil Général ne s'est pas encore positionné. La circulaire restera effective malgré tout.
 - o Les collègues en service partagé verront leurs situations traitées au cas par cas. Ces derniers sont invités à se rapprocher de la division du personnel s'ils rencontrent des difficultés d'organisation.

